



EXERGUE

Consultation: des résultats craints ou attendus...

CONSTITUANTE • Selon qu'ils sont déçus ou satisfaits de la première lecture, les constituants n'entendent pas exploiter de la même manière cette première confrontation avec les Fribourgeois.

JEAN GODEL

L'an dernier, la lecture zéro avait permis une grande mise à plat des idées. Avec au final, l'adoption de thèses souvent révolutionnaires... par rapport à notre seule Constitution actuelle, qui date de 1857! Une première lecture lui a succédé qui s'est achevée vendredi dernier. Des débats de très haut niveau, estime le président Christian Levrat (s, Vuadens) qui a goûté ce privilège «extraordinaire» de batailler sur des sujets fondamentaux «sans la pression du quotidien». En prime, tout cela a accouché de bien beaux bébés! Entendez, des nouveau-nés constitutionnels qui donneront un peu de corps (de grain à moudre?) à la consultation populaire. On ne consulte pas quand il n'y a pas d'enjeu. Là, les Fribourgeois seront servis: nouveautés adoptées, véritables «piliers» de notre société passés à la trappe, portes laissées ouvertes, la liste est longue.

Adopté: le droit de vote et d'élire pour les étrangers aux échelons communal et cantonal, le droit de grève, l'assurance-maternité, un Grand Conseil à 110 députés, un Conseil de la magistrature élu par le Grand Conseil. Nouveau encore: la disparition des notions de préfet et de district. Non retenu: le Pacs et le salaire minimum. Quant à la question des langues, elle est revenue à un compromis proche du statu quo. Liste non exhaustive, bien entendu. Et maintenant, l'épreuve de la

consultation populaire! Que va-t-il en sortir? Bien malin qui peut le dire. Pourtant, deux groupes semblent se dégager. Ceux que certaines options prises mécontentent fort et qui espèrent que la consultation renversera la vapeur: ils annoncent dès lors vouloir tenir compte de ses résultats. Et ceux qui se satisfont tant bien que mal du projet sous toit, précisément pour les mêmes options... Ceux-là prennent un certain recul par rapport aux résultats de la consultation. Mais tous, sans exception, se défendent de vouloir faire pression sur leurs troupes pour gonfler les chiffres. «Ce serait une grave erreur politique», assure Philippe Vallet (dc, Bulle).

UN DROIT QUI FAIT PROBLÈME

Un exemple? Le droit de vote accordé aux étrangers en matière cantonale. L'UDC cantonale l'a déjà dit: si ça reste, elle combattrait le projet en votation populaire. «La consultation est essentielle, elle servira à sentir les opinions», explique Ueli Johner (Chiètres), chef de groupe. «Si, en deuxième lecture, nous refusons d'en tenir compte, elle ne sert à rien. N'oublions pas que nous sommes les élus du peuple!»

La réponse du berger (Christian Levrat, s, Vuadens) à la bergère: «Le projet de Constitution a à peine la moyenne: si le droit de vote pour les étrangers devait tomber, alors la donne serait changée.» Le groupe socialiste devra alors décider de son soutien ou non au texte final en vo-

tation populaire. La consultation? «Pas question de suivre à la lettre ses résultats», tranche tout net le président de la Constituante. «Ça reste un feed-back. Au final, c'est aux constituants de prendre les décisions.» C'est clair: on a là LE casus belli des deux prochaines lectures.

RÉALITÉS ET IDÉAUX

Droit de vote des étrangers, biffure des notions de district et de préfet: Antoinette de Weck (r, Fribourg) s'en remet elle aussi à la consultation dont elle semble d'ailleurs assez sûre de l'issue. «Certains ne sont pas dans la réalité. On en reparlera, des districts! Il ne faudra pas les forcer, les Fribourgeois! Si la consultation est honnête, elle va apporter de nombreuses corrections.» Et de promettre de revenir à la charge en deuxième lecture. «Nous devons sans doute revoir certaines décisions», prévient aussi Placide Meyer (dc, Bulle). L'ancien préfet de la Gruyère se veut moins présomptueux que certains «idéalistes» sûrs de pouvoir «convaincre le peuple». «Certes, il nous faudra expliquer nos options, mais ensuite, il faudra aussi être à l'écoute du peuple.»

«Prendre le climat, d'accord. Mais une consultation n'est tout de même pas une votation», fait remarquer Noël Ruffieux (cs, Courta-man). L'homme se fait une idée précise de sa tâche de constituant: «Nous devons aussi être en avance sur notre temps.» Pour Adolphe Gremaud (ouv, Fribourg), la consul-

tation ne devrait pas conduire à trop arrondir les angles: «Nous y avons réfléchi à ce projet!» En cas de large mouvement populaire pourtant, le vice-président se dit prêt à rediscuter: «Rien ne sert alors d'aller en votation populaire avec des sujets, comme celui des districts, dont on sait que si on ne fait rien, on va au casse-pipe!»

UN FREIN DE SECOURS

Parmi ceux que le projet contente «malgré tout», certains souhaitent voir la Constituante assumer ses choix, même peu progressistes à leurs yeux. Ils veulent croire que la consultation montrera le désir d'ouverture de la population. Ainsi Olivier Suter (cit, Estavayer-le-Gibloux), pour qui le projet de Constitution a les pieds déjà «bien sur terre»: «Je regrette que l'on joue la peur du peuple. Mais le peuple attend plus qu'un simple dépoussiérage! Il risque de nous désavouer: après trois ans de boulot, nous sommes englués dans nos starting-blocks!»

Et puis il y a ce frein de secours que se sont donné les constituants: l'expertise des conséquences financières engendrées par le projet actuel. «Je crains le pire», lâche Olivier Suter. «Avec la consultation, les partis bourgeois s'en servent pour revenir en arrière.» La Constituante est née d'une idée généreuse voulue par le peuple. Mourra-t-elle sanctionnée par des Fribourgeois soudain revenus à leur calcul? JnG

SHOPS

Les exploitants sont pour la révision de la loi

POSITION • L'Association fribourgeoise des exploitants de magasins de stations-service se prononce en faveur de la révision de la loi sur le commerce. Les shops «assurent de nombreux services à la population», explique un communiqué de l'association. Cette dernière insiste également sur la nécessité de «pouvoir lutter à armes égales avec les restaurateurs et les magasins de gare». Tenir compte des nouvelles habitudes de consommation ainsi que de la mobilité professionnelle est essentiel. L'association fribourgeoise assortit sa prise de position d'un avertissement: «Un élargissement des heures d'ouverture doit s'accompagner d'une meilleure protection des travailleurs.» Elle profite de l'occasion pour condamner l'occupation récente d'un shop par les syndicats. LIB

POLICE

Sept incendies la semaine passée

BILAN HEBDOMADAIRE • La semaine dernière, la police cantonale a procédé à 9 arrestations et identifié 25 auteurs d'infractions. Elle est également intervenue pour 2 levées de corps, 4 disparitions ou fugues (3 personnes retrouvées), 4 affaires de lésions corporelles simples, 5 voies de fait, une bagarre, 7 affaires de menaces, un brigandage, plus de 90 vols en tout genre (19 par effractions et 14 par introductions clandestines), 2 abus de confiance, une utilisation frauduleuse d'un ordinateur, 44 dommages à la propriété et 7 incendies.

DÉGÂTS POUR 158 000 FRANCS

Par ailleurs, elle a constaté 3 accidents de travail, 29 accidents de la circulation, dont 13 qui ont fait 13 blessés (dégâts 158 000 francs), 8 délits de fuite après accident, un cas de conduite sans permis, 2 sous le coup d'un retrait de permis, 10 cas d'alcool au volant (5 impliqués dans des accidents), 2 cas de stupéfiants au volant. A titre préventif, 9 conducteurs ont été empêchés de prendre le volant.

RECTIFICATIF

Haltes-garderies: plusieurs offres

CANTON • Contrairement à ce que nous avons écrit dans notre édition du 18 mars, la crèche Les Coquelicots à la route des Arsenaux n'est pas la seule garderie qui propose un accueil à l'heure à Fribourg et dans le canton. En effet, la ville ainsi que le canton comptent plusieurs haltes-garderies. Pour obtenir la liste et pour plus d'informations, contactez l'Office cantonal des mineurs. SSc

La loi sur les écoles libres au cœur du débat

GRAND CONSEIL • Ouverture d'une courte session de deux jours cet après-midi. Objet controversé: la nouvelle loi sur les écoles libres publiques. La Communauté romande du Pays de Fribourg prône son rejet.

Ce n'est que par 6 voix contre 4 (une abstention) que la commission parlementaire propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur la nouvelle loi sur les écoles libres publiques. Ce texte est l'objet le plus important de la courte session de mars du parlement (cet après-midi et demain matin). Dans un communiqué, la Communauté romande du Pays de Fribourg préconise le rejet de cette loi (voir ci-dessous).

Il s'agit, rappelons-le, de «sauver» certaines écoles libres publiques, qui ont perdu leur statut confessionnel à la suite d'un arrêt du Tribunal fédéral, en 1999. Pour bénéficier de la reconnaissance étatique, ces écoles devront assurer une mission éducative. En l'état, seules les écoles «régionales» de Fribourg et de Courtepin, qui scolarisent en allemand les enfants germanophones de communes francophones, satisfont à cette exigence (*La Liberté* du 24 février).

Une deuxième loi figure au programme: celle sur l'Ecole du personnel soignant. Pour l'essentiel, la révi-

sion tend à adapter le texte à la nouvelle formation de niveau HES, Fribourg ayant adhéré à la Haute école spécialisée santé-social de Suisse romande. Le Grand Conseil fera encore un sort à un crédit de 10,35 mio pour l'aménagement du réseau routier cantonal en relation avec des tra-

vaux communaux. Sont notamment concernées les traversées de Chénens, de Grolley et du Mouret.

Enfin, les députés prendront ou non en considération des motions et postulats ayant trait, entre autres, aux communes (classification, péréquation et répartition des tâches, dé-

nomination après une fusion...), au bilinguisme (instauration d'un prix pour sa promotion), aux hôpitaux (répartition des charges d'exploitation) et à la loi sur l'exercice des droits politiques (suppression de la limite d'âge fixée à 70 ans pour siéger dans les commissions). LR

«Ces écoles ne se justifient plus»

Les écoles libres publiques fribourgeoises ayant perdu leur caractère confessionnel, il n'y a plus de raison que l'Etat les reconnaisse. Telle est la position de la Communauté romande du Pays de Fribourg. Pour elle, l'alternative est simple. Si ces écoles maintiennent dans leurs statuts une exigence confessionnelle pour l'admission des élèves, la reconnaissance étatique doit leur être retirée: elle sera contraire à la Constitution fédérale et à l'arrêt du Tribunal fédéral de 1999. Et si elles renoncent à la clause d'appartenance confessionnelle des élèves, elles peuvent conserver leur caractère privé, mais sans aide publique. Sinon, estime la CRPF, elles doivent être intégrées aux cercles scolaires qu'elles seraient appelées à desservir et perdre tout caractère privé. «Instaurer dans certaines communes un double réseau scolaire aboutirait au

maintien d'une école élitare et de coûts supplémentaires pour le canton et les communes de plusieurs millions de francs par an».

La CRPF «rejette donc la solution prévue du maintien simultané du caractère privé (qui commande) et public (qui paie) de ces écoles». La «mission éducative» confiée à ces écoles, justifiant leur reconnaissance étatique, «modifierait de fait, légalement et progressivement, le caractère francophone du district de la Sarine et celui d'une partie du district du Lac», écrit la CRPF. «La scolarisation en allemand des nouveaux arrivants allophones pour une durée transitoire d'un à deux ans pourrait parfaitement être assurée par les écoles publiques allemandes de la ville de Fribourg qui souffrent de sous-effectifs dans plusieurs quartiers», conclut la CRPF LIB

Un premier coup de pioche réussi pour le futur hôtel Ibis

GRANGES-PACCOT • Dévisé à 8 mio de francs, le futur établissement offrira 82 chambres doubles, pour commencer.

«J'aimerais communiquer notre joie de commencer les travaux du futur hôtel Ibis, situé à côté du casino à Granges-Paccot». Ainsi s'est exprimé, hier matin, Gilbert Longchamp, architecte responsable du projet d'hôtel Ibis. René Schneuwly, syndic de Granges-Paccot, les représentants du Forum Fribourg, d'Agy-Hôtel Forum SA (promoteurs du projet) et la société de construction Batigroup étaient également présents lors du premier coup de pioche du futur établissement.

AGRANDISSEMENT PRÉVU

Exploité par le groupe Accor, le futur hôtel offrira, dans un premier temps, 82 chambres doubles dont deux pour handicapés. Le

coût total de la construction s'élève à environ 8 millions de francs. «Selon les besoins de l'hôtel, la construction de 40 chambres supplémentaires est prévue, sur un terrain déjà acquis, à l'avant du bâtiment», précise Gilbert Longchamp. «Cet hôtel Ibis représente une excellente opportunité pour la ville de Fribourg d'élargir son offre d'hébergement. Il s'agira d'un hôtel trois étoiles dont le prix pour une chambre double se situera aux environs de 110 fr. la nuit», poursuit l'architecte.

De plus, 41 places de parc Ibis, dont 33 extérieures, seront à la disposition des clients. Le tout est complété par un parking public de 66 places couvertes, réparties sur deux niveaux. SSc



Le chantier ouvert hier à Agy fera place à un trois étoiles.

ALAIN WICHT

INFOMANIE

026 426 44 44

PUBLICITÉ



100% VIPÈRE

Société:
à quoi sert la prévention?

Lu à Je: 17h30 à 18h30

89.4 / 94.1 / 98.9 / 106.1